

MERE PORTEUSE ? ENFANT BIEN MAL PORTE !

En Belgique actuellement, aucune loi n'interdit (ni ne permet davantage) la maternité de substitution, le recours à une « mère-porteuse ». Plusieurs projets de lois à ce sujet sont en discussions.

Certains couples n'ont cependant pas attendu qu'une loi vienne définir une position commune de société pour demander à une femme de concevoir et de porter un enfant pour eux.

Certains autres couples ont quant à eux conçu et porté un enfant pour le remettre, contre argent, à un autre couple en mal d'enfant et croient avoir ainsi trouvé une solution à leurs problèmes financiers.

Dans un vide juridique paraît-il !

Or, si aucune loi n'interdit une vente d'enfant, c'est tout simplement que cet acte ne semblait imaginable ni au législateur ni au citoyen ordinaire. L'absence de loi ne change donc rien au méfait et suffisamment de lois de protection de l'enfance peuvent être avancées pour prouver que le législateur ne peut qualifier la vente d'enfant que d'atteinte grave à ses droits humains. Il ne s'agit donc en rien d'un vide juridique mais d'un vide psychique profond pour ceux et celles capables de tels actes.

Ces dernières semaines nous ont révélé plusieurs de ces situations de ventes d'enfants conçus à cette intention.

Du coup, le législateur essaye de parer au plus pressé et de produire rapidement des garde-fous.

Plusieurs projets de lois étaient déjà sur les tables de négociations. Mais dans tous ces projets de loi avancés, il est seulement question d'interdire la maternité de substitution pour des raisons de lucre et d'y mettre des formes éthiques.

Une première analyse s'impose pourtant avant d'en arriver à discuter de garde-fou. Il s'agit d'abord de savoir si oui ou non une telle maternité est envisageable. Techniquement, elle est possible. Humainement, qu'en est-il ? **Qui est l'enfant qui naît dans de telles conditions ? Que devient-il ?**

En principe, cet enfant aura un père, l'homme avec qui il vivra. En principe seulement car il se peut aussi qu'il naisse d'un donneur, donc d'un inconnu malgré tous les progrès sur le droit aux origines.

Il aura alors en plus un père adoptif, le « commanditaire » comme il est dit dans les projets de loi.

Il aura au moins une mère, la mère porteuse, peut-être une deuxième si la mère commanditaire apporte son ovocyte à la fécondation. Il aura également une mère adoptive, également la « commanditaire », puisque celle-ci n'aura pas mis l'enfant au monde.

Cela fait beaucoup pour un seul enfant.

Dès sa conception, une donnée pourtant est sûre : il va grandir 9 mois dans le corps d'une femme, toujours la même. Cette femme n'est pas seulement un réceptacle. Elle a une vie physique et psychique. Des événements se passent dans sa vie et tout cela est transmis à son enfant. Elle a accepté de porter cet enfant et de l'abandonner à d'autres à sa naissance.

Peut-on un instant se questionner sur ce qui amène une femme à porter volontairement un enfant qu'elle décide dès avant sa conception d'abandonner à la naissance ? Comment va-t-elle vivre une grossesse dans ces conditions ? Quelle femme équilibrée, qui n'est pas sous pression extrême par besoin d'argent ou par pression d'un entourage qui « veut cet enfant » pourrait accepter une telle aventure pour elle et pour l'enfant ? Cet enfant qu'elle porte, comment peut-elle nouer des relations avec lui, des relations sécurisantes, primordiales pour l'organisation psychique de l'enfant, pour sa compréhension du monde, sa socialisation futures ? A cette époque où l'on a tellement compris le mode de relations entre une femme en gestation et son enfant et l'importance de celles-ci, comment admettre qu'une femme accepte d'être volontairement enceinte d'un enfant qu'elle va abandonner ?

Tous les échanges physiques, hormonaux, psychiques entre elle et son bébé le construisent. Comment pourrait-elle investir une relation qu'elle va couper dès la naissance ? C'est impossible. Le fœtus, lui, va se percevoir comme une chose, un objet utilitaire, bien nourri. Il recevra toutes les hormones de stress de sa mère, ses questions inévitables sur sa situation, sa souffrance qu'elle n'avait peut-être pas envisagée, et le grand vide psychique dans lequel il baigne, parce que sa mère porteuse ne peut pas entrer en relation profonde avec celui qu'elle fabrique pour le quitter.

Le cerveau du fœtus se construira de toutes ces contradictions. Et puis, à peine né, il va la perdre.

Le père de l'enfant ne sera pas le compagnon de la mère porteuse. Elle ne pourra donc, si ce compagnon existe, se reposer sur lui dans une attente commune. Elle sera donc probablement seule.
(Une proposition de loi dit d'ailleurs : célibataire ou divorcée ou veuve – Defraigne Sénat 6-308/1)

De sa bulle prénatale, l'enfant n'entendra pas la voix de son père en accord avec celle de sa mère. Et la voix de sa mère qu'il entendra bien, il la perdra peu après sa naissance, comme son odeur, les rythmes de son corps, tout ce connu primitif qui forgera son identité et sa première perception du monde.

Quels que soient les dons génétiques des commanditaires, importants certes dans la construction de l'enfant, ils seraient mieux à considérer plus justement en termes d'une partie de l'héritage génétique de l'enfant, celui de la mère porteuse étant également inclus.

Il n'en reste pas moins vrai que la mère de cet enfant est la mère dite « porteuse ». C'est avec elle qu'il échangera dans les 9 premiers mois de sa vie toutes ses premières perceptions du monde. C'est avec elle qu'il élaborera son corps, son esprit, qu'il se sentira ou non en sécurité, qu'il formera sa première base d'attachement secure ou insecure. Probablement insecure puisque cet enfant va être abandonné aux bons soins de parents infertiles. C'est donc sa mère qu'il perdra.

C'est la situation des enfants adoptés. L'adoption est la moins mauvaise solution pour des enfants dont la perte des parents était inévitable. L'adoption ne peut être l'avenir d'enfants fabriqués dans ce but.

Il n'est pas question de minimiser le drame des personnes stériles, ni la force toute légitime du désir d'enfant. Il est seulement impératif de rappeler qu'une technique possible ne résout pas tout problème humain.

Résoudre un problème d'infertilité en faisant porter le poids de la solution sur un enfant pas encore conçu, destiné à être abandonné pour soigner la stérilité de parents sans enfant est résolument inacceptable.

Les souffrances inévitables de ces enfants, leurs difficultés de construction suite à la perte de leur mère d'origine, leur droit à connaître ces origines, préfigurent des problèmes gigantesques qui reviendront en boomerang violent à l'avenir et aucune loi-garde-fou pour éviter des dérives n'évitera le fait principal que **ces enfants auront été conçus pour être abandonnés**, que tôt ou tard, ils le sauront, que bien avant cela, ils le sentiront, que leur confiance interne ne pourra pas se construire, leur filiation multiple ne pourra pas s'ancrer solidement et leur socialisation, dans le monde sans repères qui les aura générés, aura bien du mal à trouver un sens.

L'invention du concept de mère de substitution est en réalité une fabrique d'enfants adoptifs. Ce qui est une perversion du sens de l'adoption. L'adoption a pour but de donner des parents aux enfants qui en sont dépourvus et non de créer des enfants pour des parents dépourvus d'enfants.

La seule bonne décision à prendre est donc d'entourer les couples infertiles, leur faire admettre que des techniques possibles ne nous rendent pas tout puissants et les aider à construire leur vie avec ce manque. La loi, elle, doit dire non.

Transiger sur cette question nous annoncera de très gros problèmes de société pour l'avenir et nous fera porter une responsabilité terrible qu'il nous faudra assumer devant tous les enfants qui naîtront de cette manière et qui auront le droit de nous demander des comptes.

Puissent les législateurs, eux, en tenir compte dès maintenant.

Bernadette Nicolas

Et pour poursuivre la réflexion :

Comment ce silence fracassant de tous les psy sur la GPA est-il possible ?

Comment ne rendent-ils pas tous leur tablier si tout ce qu'ils ont appris de Winnicott, de Bowlby (pour ceux qui en ont entendu parler) de Daniel Stern et de tant d'autres est à jeter à la poubelle ? Si le lien entre une femme enceinte et le bébé qu'elle porte n'a plus d'importance, si ce lien n'est plus la base de sa construction psychique ?

Nous sommes devant une fabrique, une industrie d'insécurité interne, au mépris de tout l'intérêt et de toute question sur l'enfant. On ne parle **jamais** de l'enfant dans les documentaires ou les articles sur la GPA. Pas plus que dans le dernier article d'AXELLE (magazine de Vie Féminine de septembre-octobre 2024)

Quelle génération sommes-nous en train d'enfanter ? En Géorgie, qui a remplacé l'Ukraine depuis la guerre, les usines à bébés sont légion. En Inde et dans les pays asiatiques aussi. Aux Etats-Unis d'où une association s'est permise plusieurs fois de venir recruter des futurs « parents d'intention » à Bruxelles. De la publicité et un marché. Un marché d'enfants qui viendront augmenter tous ceux qui sont en insécurité interne et explosent par des troubles de l'attachement. Et tout le monde se demandera pourquoi.

Il faut rappeler sans cesse cette phrase de **Pierre Delion**, professeur de pédopsychiatrie à la faculté de médecine de Lille. Phrase entendue à une conférence sur la compétence des bébés.

« Comment peut-on encore imaginer qu'un bébé adopté à la naissance puisse aller bien, alors qu'il vient de perdre tous ses repères, acquis pendant neuf mois, à commencer par l'odeur apaisante de sa mère ? ».